



**Dietrich Laurent**

Rapport sur les impacts du Covid-19 dans le domaine de la culture (Postulat déposé par le Club Culture du Grand Conseil)

Cosignataires : 9

Réception au SGC : 30.09.20

Transmission au CE : \*05.10.20

## Dépôt et développement

La pandémie du COVID-19 a été, et est encore, une catastrophe pour la population. Elle touche aussi de nombreux secteurs d'activités. La culture, ciment de notre société, est particulièrement touchée. C'est, en effet, le premier à avoir cessé ses activités et il sera probablement le dernier à les reprendre à plein temps. Contrairement aux entreprises ou institutions qui proposent des biens ou des services qui peuvent être stockés ou mis en attente, la culture offre du temps qui ne pourra jamais être rattrapé. Enfin, les acteurs culturels sont fortement dépendants des subventions publiques et privées. Ils font les frais en cascade des difficultés de tous les autres secteurs d'activités. De plus, le statut des acteurs culturels n'étant pas reconnu en tant que tel, les revenus sont très précaires.

Aujourd'hui, de nombreuses actions de soutien ont été prises par la population, par les autorités politiques ou les entreprises privées. Les acteurs culturels ont fait preuve de beaucoup d'innovation et de solidarité entre eux. Il n'en reste pas moins que l'avenir reste très incertain, les salles de spectacle ayant beaucoup de peine à prévoir des saisons qui vont au-delà de quelques mois. En guise de solidarité, les postulants salueraient l'étendue du rapport au domaine sportif.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de fournir un rapport sur les aspects suivants :

- > Quels ont été les résultats détaillés du sondage initié par le Service de la culture auprès des acteurs culturels en mai et juin 2020 ?
- > Comment ont été attribués les fonds « culture » mis à la disposition des acteurs culturels dans le cadre de la pandémie ? Quelle somme totale a été attribuée aux acteurs culturels ?
- > Quelles sont les mesures qui seront prises pour éviter un tel risque à l'avenir, notamment en termes de statuts de l'artiste professionnel et de subventions ?
- > De manière plus générale, quels ont été les impacts sur la richesse culturelle de notre canton?

—

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).